

*modum esse.* “ Quel rang l'évêque ou son coadjuteur y aura-t-il ? ” Je réponds, le rang qui appartient au savoir et au mérite dans toute université.

“ Une union qui protégera les catholiques et les protestans. ” Il avoue qu'elle serait désirable, mais il remarque que ce sont “ des assertions vagues : ” il a des craintes. Quant à moi, je n'en ai point. Au contraire, je vois avec plaisir que les catholiques et les protestans seront également protégés par une sage et prudente administration. Il n'y aura dans les chaires de nos écoles que de sages professeurs, sur les bancs, que des écoliers studieux.

“ Des hommes sans préjugés lui paraissent un piège ; *il craint d'être attrappé.* Nul autre que lui n'aurait soupçonné qu'il y eût un piège. Des hommes sans préjugés ne peuvent être que des hommes de bonnes mœurs : les prodigues, les avarés, les débauchés, quelques livres qu'ils soient dans leurs pensées, ne seront pas du nombre des hommes appelés sans préjugés. Quant aux fanatiques, monstres plus à craindre que ceux que produisent les déserts d'Afrique, ils doivent être exclus et éloignés pour jamais. Il ne doit y avoir de propres à remplir les chaires de notre université, que des hommes dont l'éducation soit exempte de toute question étrangère et inconvenante.

“ D'où provient le découragement ? S'il s'était borné à observer qu'il était dû au défaut d'émulation, au manque d'attention aux enfans, au manque de fermeté dans les pères et mères ; mais non . . . et ne ferait-on pas taire un impertinent qui ne trouverait pas extraordinaire qu'un peuple conquis osât prescrire des lois à ceux par qui il a été conquis. † . . . Un juge en chef dont l'érudition étendue débrouille si aisément le cahos de nos lois mêlées, dont le nom est connu avec avantage dans les deux hémisphères ; un médecin habile, que la France voit avec envie appartenir à l'Angleterre ; de sages et honorables conseillers, constamment occupés à prendre soin de nos intérêts ; des juges intègres, qui avec un zèle infatigable, font le tour de nos paroisses de campagne, pour porter à la porte de la veuve et de l'orphelin la justice qu'ils n'ont pas le moyen d'aller chercher dans la capitale ; ces conservateurs de paix, l'élite de nos concitoyens, distribués dans les diverses parties de la province pour y maintenir la tranquillité publique ; tout cela ne parle-t-il pas hautement en faveur de l'opinion, que notre digne gouverneur va au-devant de tous nos besoins ; qu'il a toujours des moyens de prêts pour nous rendre heureux ; que personne n'est

† L'évêque de Capse fait ici allusion à ce que dit l'évêque de Québec de la préférence donnée, dans la distribution des places, aux gens d'outre-mer et même aux étrangers.